



Annulation contrat construction pour malfaçons

Par **cajc**, le **02/06/2008** à **23:34**

passation de travaux 28/02/07. ouv chantier 18/07/07. dalle coule 08/07, puis plus rien avant debut janvier 08 apres plusieurs relance de notre part.changement centre de travaux (pas courrier pas d appel tel) elevation des murs mais la c est l horreur! malfaçons en tout genre. soubassement rate 1 constat de huissier,dalle non lisse(lors du coulage le beton s est effondre complètement par endroit dans le vide sanitaire).murs:pas droit cote non respecter.fin mars abandon complet des maçons.2 constat de huissier mise en demeure du constructeur pour reprise des travaux et malfaçons.fin avril nouveaux chef chantier rdv sur chantier compte rendu pour demolition signer.lors de l entreteins le chef de chantier a fait tomber avec ses mains un mur de 8 metres de long sur façade avant (test pour solidifier des murs!).debut mai il nous annonce qu il veuille faire passer leur expert car le constructeur ne veut plus demolir! j ai peur pour la solidite des fondations vu que les murs d elevations de tiennes pas debout. alors ma qestion est : mon dossier est il assez solide pour allez en justice demander une annulation du contrat et demolition complete remise en etat du terrain et remboursement total + indemnisation(je suis deja a 4000euros de frais intercalaire).depuis la signature du contrat(06/07)aucun courrier de leur part ni appel le vide total besoin reponse urgente . un vrai cauchemar!